

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 octobre 2022 à 19 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Sont absentes : Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. La directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, est présente et agit à titre de secrétaire. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent par visioconférence.

1. *Ouverture de la séance et constat du quorum*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 01. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. Cession du camion de déneigement Western Star 1998
 - 8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 8.3. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Distribution des bacs bruns et début de la collecte des matières organiques
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Autorisation de paiement à « Construction Renaud St-Laurent & Fils » pour la construction d'une remise au Centre communautaire Gabriel-Raymond
 - 11.2. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Demande d'autorisation pour déposer la neige sur le terrain du Parc du Sacré-Cœur
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'adopter l'ordre du jour du 3 octobre 2022 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbaton du procès-verbal*

2022-175 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2022-176 APPROBATION DES COMPTES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2022 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	59 952.16	\$
Liste des comptes payés (chèque #8854)	646 433.17	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501725 au #501760)	30 969.60	\$
Total des comptes	737 354.93	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées*

2022-177 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DES ACCÈS AUX INSTALLATIONS DES EAUX USÉES

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2022-161;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprises S Dion » au montant de 3 350 \$ plus les taxes;
- « Entreprises Jason Fournier inc. » au montant de 4 500 \$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de retenir la soumission de « Entreprises S Dion » au montant forfaitaire de 3 350 \$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la saison hivernale 2022-2023. Afin de mieux identifier le responsable d'éventuels dommages, une inspection des lieux sera faite avant l'hiver avec l'entrepreneur afin de constater l'état actuel des bâtiments et des clôtures. Des photos seront également prises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. Cession du camion de déneigement Western Star 1998

2022-178 CESSION DU CAMION DE DÉNEIGEMENT WESTERN STAR 1998

Considérant la demande de soumissions publiques pour la cession d'un camion lourd usagé de marque Western Star modèle 4964 FX de l'année 1998 avec équipement de déneigement en vertu de la résolution #2022-168;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées pour des prix variant de 30 276.73 \$ à 40 241.25 \$ taxes incluses selon le procès-verbal d'ouverture des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter l'offre d'achat de Béton Dallaire Ltée de Saint-Aimé-des-Lacs au montant de 35 000 \$ plus les taxes pour un camion lourd usagé de marque Western Star modèle 4964 FX de l'année 1998 avec équipement de déneigement. Tel que prévu dans le document d'appel d'offres, la cession est faite sans aucune garantie et le véhicule est équipé d'une boîte à sel épandeuse, d'une gratte à neige avant, d'une gratte à neige latérale. Le numéro de série du véhicule est le 2WKPDDCJ1WK950732.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, ou la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, sont autorisés à signer tous les documents requis au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables pour donner suite à la présente résolution afin de procéder au transfert de propriété du véhicule auprès de la *Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)* incluant la signature d'une procuration pour l'acheteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

2022-179 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu qu'il y a lieu de mettre à jour la programmation de travaux adoptée en vertu de la résolution #2021-172;

En conséquence, il est proposé Monsieur Denis Forest et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe (qui consiste à la mise à jour des travaux réalisés dans le 5^e Rang et le 3^e Rang) ainsi que de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques de 920 760 \$;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme (50 \$ par habitant par année = 153 500 \$);

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)

2022-180 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) – DOSSIER 00031586-1 08080 (1) 20220511-007

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce qui est de 50 000 \$;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Madame Marie-Claude Saucier, il est résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables approuve les dépenses d'un montant de 661 766 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Distribution des bacs bruns et début de la collecte des matières organiques

Dans les prochaines semaines, les bacs à matières organiques ainsi qu'un mini-bac de cuisine seront distribués aux citoyens. La première collecte des matières destinées au compostage aura lieu à la fin novembre. La date reste à déterminer.

De plus, une séance d'information sur la collecte des matières organiques se tiendra mercredi le 19 octobre 2022 à 19h au Centre communautaire Gabriel-Raymond. La Municipalité de Baie-des-Sables invite tous ses citoyens à cette rencontre afin d'en apprendre plus sur le bac brun et poser leurs questions.

11.1. Autorisation de paiement à « Construction Renaud St-Laurent & Fils » pour la construction d'une remise au Centre communautaire Gabriel-Raymond

2022-181 AUTORISATION DE PAIEMENT À « CONSTRUCTION RENAUD ST-LAURENT & FILS » POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL- RAYMOND

Considérant la résolution #2022-114 relative à l'octroi du contrat à l'entrepreneur général pour la construction d'une remise de 24 par 36 pieds au Centre communautaire Gabriel-Raymond au montant de 85 800 \$ plus les taxes;

Considérant que l'entrepreneur a complété l'ensemble des travaux à la satisfaction de la municipalité en date du 21 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser le paiement du contrat à « Construction Renaud St-Laurent & Fils » au montant de 98 648.55\$ taxes incluses.

Ces travaux d'investissement sont financés à même le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* pour une somme 75 000 \$ et le solde à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

2022-182 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – DOSSIER 3010068 (08080)

Attendu que la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* et s'engage à les respecter;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes finale a été dûment rempli;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce qui est de 75 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables approuve et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale. Ces travaux concernent la construction d'une remise de 24 pieds par 36 pieds sur le terrain du Centre communautaire Gabriel-Raymond au coût de 96 596 \$.

Que la Municipalité de Baie-des-Sables a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à produire et à signer tous les documents nécessaires à la reddition de comptes finale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

13.1. *Demande d'autorisation pour déposer la neige sur le terrain du Parc du Sacré-Cœur*

2022-183 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DE NEIGE SUR LE TERRAIN DU PARC DU SACRÉ-COEUR

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables a acquis de la Fabrique de Baie-des-Sables le terrain du Parc-du-Sacré-Cœur au printemps 2022 en vertu de la résolution #2022-012;

Considérant que les entrepreneurs en déneigement de l'Office municipal d'Habitation de Baie-des-Sables ont historiquement utilisés ce terrain pour disposer la neige des stationnements de ce dernier;

Considérant qu'une demande d'autorisation a été effectuée dans ce sens par une entreprise œuvrant dans le déneigement résidentiel et commercial sur le territoire de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser l'Office municipal d'Habitation de Baie-des-Sables et son entrepreneur en déneigement à déposer la neige des stationnements de la Résidence des Sables et de la Villa Notre-Dame sur le terrain du Parc du Sacré-Cœur appartenant à la Municipalité de Baie-des-Sables, selon les consignes du directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier. Cette autorisation est conditionnelle à l'engagement de l'entrepreneur à nettoyer la parcelle de terrain au printemps et à réparer les bris occasionnés aux bâtiments, aménagements extérieurs, enseignes, clôtures et gazon lors des travaux de déneigement. Le secteur sera également balisé.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH et à l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Aucune question n'a été soulevée.

15. *Levée de la séance*

2022-184 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de lever la séance à 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Marie-Eve Guay
Directrice générale adjointe

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire